



PREFET DE LA SARTHE

Préfecture de la Sarthe

Secrétariat général

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE
L'APPUI TERRITORIAL**

Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DCPAT 2018-0028 du 18 janvier 2018

**Portant renouvellement des membres de la Commission locale de l'eau du Schéma
d'Aménagement et de Gestion des Eaux « SARTHE AVAL »**

**Le Préfet de la Sarthe
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de l'environnement, livre II, titre 1^{er}, et notamment les articles L212-3 à L212-11 et R212-26 à R212-48, relatifs aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des DREAL ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux Loire Bretagne approuvé par le Préfet coordonnateur de bassin du bassin Loire Bretagne du 18 novembre 2015 ;

VU l'arrêté interpréfectoral n° 10-2851 du 16 juillet 2010 des Préfets de la Sarthe, du Maine-et-Loire et de la Mayenne fixant le périmètre d'élaboration du SAGE « SARTHE AVAL » et désignant le Préfet de la Sarthe Préfet coordonnateur de l'élaboration, de la révision et du suivi du SAGE « SARTHE AVAL » mis à jour par arrêté préfectoral n° DIRCOL 2016-0039 du 8 février 2016 et par arrêté préfectoral n° DCPAT 2018-0022 du 17 janvier 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral n°10-5936 du 25 novembre 2010 portant création et composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE « SARTHE AVAL » modifié par l'arrêté préfectoral n°2011207-0001 du 26 juillet 2011 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2014273-0003 du 30 septembre 2014 portant renouvellement partiel des membres de la Commission locale de l'eau du SAGE « SARTHE AVAL » ;

3) Représentants des Maires :

SARTHE

Monsieur Antoine d'AMECOURT
Maire d'AVOISE

Monsieur Gérard DUFOUR
Maire de CÉRANS-FOULLETOURTE

Monsieur Dominique CROYEAU
Maire de LOUÉ

Madame Monique LHOPITAL
Maire de FONTENAY-SUR-VÈGRE

Monsieur Jean-Paul BOISARD
Maire de SAINT-JEAN-DU-BOIS

Monsieur Pascal PARIGOT
Maire-adjoint de CRANNES-EN-CHAMPAGNE

Monsieur André SIET
Maire-adjoint de PIRMIL

Madame Ghislaine BODARD-SOUDEE
Conseillère municipale de SABLÉ-SUR-SARTHE

Monsieur Jean-Louis MORICE
Maire de NOYEN-SUR-SARTHE

Monsieur Gérard LAMBERT
Maire de TÉLOCHÉ

Madame Emma VERON
Conseillère municipale de PARCÉ-SUR-SARTHE

Madame Carole ROGER
Maire de MALICORNE-SUR-SARTHE

MAYENNE

Monsieur Dominique LUCAS
Maire-adjoint de GREZ-EN-BOUERE

Monsieur Christian LAVOUE
Maire de BANNES

Monsieur Gustave LANGLOIS
Maire d'ARQUENAY

Monsieur Daniel PINTO
Maire de BOUESSAY

MAINE ET LOIRE

Monsieur Alain BOURRIER
Maire délégué de Brissarthe, commune déléguée des HAUTS D'ANJOU

Monsieur le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Mayenne
ou son représentant

Monsieur le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Maine-et-Loire
ou son représentant

4) Représentant des associations pour la protection de la nature :

Monsieur le Président de Sarthe Nature Environnement
ou son représentant

5) Représentants de l'Association de Sauvegarde des Moulins et Rivières de la Sarthe :

Monsieur le Président de l'association de Sauvegarde des Moulins et Rivières de la Sarthe
ou son représentant

**6) Représentant de l'Association de Défense des Sinistrés et de la Protection des Quartiers
Inondables :**

Monsieur le Président de l'association de défense des sinistrés et de la protection
des quartiers inondables ou son représentant

7) Représentant des associations de consommateurs :

Madame la Présidente de l'Union Fédérale des Consommateurs
Que Choisir de la Sarthe ou son représentant

**8) Représentant de l'association pour la protection des Vallées de l'Erve, du Treulon et de la
Vaiges :**

Monsieur le Président de l'association pour la protection des Vallées de l'Erve,
du Treulon et de la Vaige ou son représentant

**9) Représentant de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de la
Sarthe :**

Monsieur le Président de la Fédération départementale des syndicats
d'exploitants agricoles de la Sarthe ou son représentant

10) Représentant de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction :

Monsieur le Président de l'UNICEM ou son représentant

**III. COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS
PUBLICS (12 membres)**

◆ *Préfecture de la Région Centre – Bassin Loire-Bretagne*

- ◆ Monsieur le Préfet de la Région Centre, Préfet Coordonnateur
du Bassin Loire-Bretagne, ou son représentant

◆ *Préfecture de la Sarthe*

- ◆ Monsieur le Préfet de la Sarthe, ou son représentant

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Sarthe, de la Mayenne et du Maine-et-Loire.

Il sera mis à la disposition du public sur le site internet de chaque préfecture concernée ([www.\(département\).gouv.fr](http://www.(département).gouv.fr)), ainsi que sur le site GEST'EAU (www.gesteau.eaufrance.fr) agréé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire.

ARTICLE 7 : Les secrétaires généraux des préfectures de la Sarthe, de la Mayenne et du Maine-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Thierry BARON